



Rue des Moulins 14  
B-5340 Gesves  
tel +32 (0)475 53 09 43  
[www.watinco.be](http://www.watinco.be)  
[assurances@watinco.be](mailto:assurances@watinco.be)  
NE 0842 126 977

---

## **VACUITE DE LA JUMENT**

### **Garantie :**

L'assurance permet de récupérer les frais de saillie ou de transplantation à condition que la jument ait été saillie ou transplantée au moins 3 fois entre le début et la fin de la saison de monte.

### **Quel remboursement :**

Le prix de la saillie ou de la transplantation avec un maximum de 20000€ moins franchise.  
Pour les saillies de moins de 2000€ la valeur sera doublée.

### **Quelle franchise :**

Risque standard : 10%

Risque élevé (primipart ou avortements antérieurs) : 20%

### **Primes ttc en vigueur actuellement :**

Si la jument est assurée en mortalité : 17%

Si la jument ne l'est pas : 20.5%

### **Situation en octobre de l'année de monte**

La jument n'est pas gestante : les assureurs paient l'indemnisation 'vacuité'

La jument est gestante : le produit à naître est couvert en mortalité jusqu'au 7<sup>e</sup> jour de vie.

### **Démarche de souscription :**

1- certificat de gestation récent accompagné d'image échographique et mentionnant la date de la saillie, de naissance présumée, le statut de la jument (primipare ou multipare, nombre de produits vivants au cours des 3 dernières années) + tout information relative à un biais par rapport au déroulement normal de la gestation + informations concernant l'étalon  
2- facture de la saillie et preuve du paiement de celle-ci

### **Perte du fœtus**

Dès le 6<sup>e</sup> mois de gestation et en cas de sinistre, le fœtus doit impérativement être retrouvé et autopsié.